



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Permis octroyé concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 14.02.2019

Numéro de publication: AB02-000002106

Cantons: FR, GE, JU, NE, VD, VS

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Permis octroyé concernant la durée du travail Liebherr Machines de Construction S.A . succursale de Daillens

Liebherr Machines de Construction S.A . succursale de Daillens

CHE-105.936.949

Zone Industrielle Les Graveys

1306 Daillens

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche)

art. 14 et 15 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1)

No de référence: 18-008497

N° d'établissement: 50181224

Pan d'entreprise: Dpt SAV: intervention de dépannage lors de problème technique des machines de terrassement, grues mobiles, pelles à cables, grues à tour sur les chantiers en exploitations (24/24 - 7/7 jours)

Motif: Horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques

Personnel: 20 H

Validité: 01.01.2019 – 31.08.2019

Complément à l'autorisation: Modification

Autorisation pour: FR, GE, JU, NE, VD, VS

Conformément aux art. 44 ss PA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Kreuzackerstrasse 12, Case postale, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne (tél. 058 462 29 48).